



Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau

73290 La Motte-Servolex

Extrait

du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 11 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le 11 juin à 18 heures,

Objet :

Création de poste :**Responsable des affaires
juridiques**

Délibération n° CS 2-3-2024

Membres :

En exercice : 40

Présents : 26

Représentés : 2

Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 28

Date de la convocation :

4 juin 2024

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera affichée au siège du
syndicat et mise à disposition sur le
site du SDES en juin 2024.

Secrétaire de séance élu :

Yves BERTHIER

Le comité syndical du SDES s'est réuni à la halle Olympique
d'Albertville, 15 avenue de Winnenden à Albertville (73), après
convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents : David ATES, Benoit BADIN, Yves BERTHIER,
André BORREL, Jean-Louis BOUGON, Philippe BRANCHE (pouvoir de
Jean-Claude SIBUET-BECQUET), Raymond COMBAZ, Georges
COMMUNAL, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN,
Jean-Pierre FAZZARI, James HALLAY, Chantal MARTIN, François
MAUDUIT, Laurent MELMOUX, Bruno MORIN, Jean-Claude RAFFIN
(pouvoir de Eric VAILLAUT), Marie-France RANCUREL, Christian
RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ, Raphaël
THEVENON, Pierre VALLERIX, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER,
Sandrine BERTHET, Luc BERTHOUD, Gabriel BLANC, Roger BLANC-
COQUAND, Pierre BRUN, Frédéric BURNIER-FRAMBORET,
Guillaume DESRUES, Jean-Marc DRIVET, James DUNAND-
SAUTHIER, Yves DURBET, Christian FRISON-ROCHE, Yves
GRANGE, Nicolas MERCAT, Gérard MERLIN, Jean-Claude PARAVY,
Jean-Claude PERRIER, Armelle PERSON, Christophe PIERRETON,
René RUFFIER-LANCHE, Gérard RUFFIER-MONET, Béatrice
SANTAIS, Jean-Claude SIBUET-BECQUET (pouvoir à Philippe
BRANCHE), Jean-Louis SILVESTRE, Alain THIEFFENAT, Serge
TICHKIEWITCH, Eric VAILLAUT (pouvoir à Jean-Claude RAFFIN), et
Guillaume VILLIBORD.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L313-1 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L311-1, L332-8 à L332-9, et L332-14 ;

Compte tenu de l'activité général du SDES et de la complexité des missions exercées, il apparaît nécessaire de renforcer la fonction juridique au sein de la collectivité. Il apparaît en outre nécessaire de poursuivre la structuration du pôle administration générale dont les missions se sont accrues au fil du temps.

Dans ce cadre, il est proposé à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent de responsable des affaires juridiques, adjoint au responsable de pôle, à temps complet au sein du pôle administration générale.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} vice-Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver la création à compter du 1er juillet 2024 d'un emploi permanent à temps complet de responsable des affaires juridiques ;**
 - Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions aux articles L332-8

à L332-9 ou à l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique devra justifier d'un diplôme niveau bac+3 minimum ou équivalent et, si possible, d'une expérience professionnelle dans des fonctions juridiques de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement à savoir Attaché territorial.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024
Reçu en préfecture le 19/06/2024
Publié le
ID : 073-257302232-20240611-2_3_2024-DE

- L'agent contractuel sera recruté pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.
- ▶ De valider que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- ▶ De modifier le tableau des effectifs ;
- ▶ De charger Monsieur le Président de son exécution.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

*Le secrétaire de séance,
Yves BERTHIER*



Pour extrait conforme,

*Le Président du SDES,
Michel DYEN*

